

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

21-04-2008

A une assemblée de consultation publique tenue à la salle J.M. Bellerose au 140, rue St-Jacques, le vingt-et-unième jour d'avril deux mille huit (2008) à 18h30, pour le:

PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS 511-2008

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE ET RELATIF À L'ARTICLE 116 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME N° 319-1992 :

- afin de définir le terme « élévateur à bateau » ;

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 320-1992 :

- afin de permettre à un garage attaché d'empiéter dans la cour avant de 3.05 mètres (10') conditionnellement à ce qu'il respecte la marge de recul avant prescrite dans la zone où se situe l'emplacement ;

- afin d'interdire l'utilisation de remorque à des fins de cabanon, garage, entrepôt, etc. ... ;

- afin d'augmenter la superficie autorisée des garages de 90 m² (968.78 p²) à 111.5 m² (1200.2 p²) ;

- afin de réglementer les élévateurs à bateau;

- afin de modifier l'article 6.7.9 en autorisant seulement que dans les zones Ce, CoIn et In, une hauteur de clôture de 8' en marge avant et de 10' en marges latérales et arrière ;

- afin d'exiger tout propriétaire ou occupant d'une résidence dotée d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention à respecter les dispositions du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolée (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.8).

- afin de modifier l'article 7.14.2 concernant l'autorisation d'une piste d'atterrissage et de décollage pour avions à des fins personnelles du propriétaire des lieux, dans la zone Ru-24 seulement;

- afin de modifier l'article 7.19.10 en précisant que certaines exigences architecturales n'étaient obligatoires que pour les terrains ayant front sur le chemin Brassard;

- en ajustant la grille des spécifications selon la modification ci-haut citée.

A laquelle étaient présents :

Jean-Pierre Bellerose, maire, François Dubeau, Nicole Cantara, Daniel Bellerose et Gilles Coutu, conseillers (ère), Pascal Ferland, Superviseur du service d'urbanisme et Alain Bellerose, Directeur Général.

12 personnes étaient présentes dans l'assistance.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

Plusieurs questions de l'assistance sont posées concernant l'interdiction d'utilisation de remorque à des fins de cabanon, garage, entrepôt, etc...

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, Pascal Ferland et Alain Bellerose expliquent le règlement et répondent aux différentes questions.

Le règlement sera de nouveau soumis à l'étude pour analyser les modifications à y apporter s'il y a lieu, avant son adoption.

L'assemblée de consultation prend fin à 19H25.

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

21-04-2008 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le vingt-et-unième jour d'avril deux mille huit (2008) à 19H35.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
Nicole Cantara, François Dubeau, Daniel Bellerose, Gilles Coutu et Guylaine Gagné conseillers(ères), Guylain Archambault, Inspecteur Municipal et Alain Bellerose, Directeur Général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

81-2008 Proposé par Gilles Coutu

Accepter ordre jour. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

82-2008 Proposé par Gilles Coutu

Accepter PV. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 mars 2008.

ADOPTÉE

83-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Accepter comptes. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de MARS 2008.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
3094	Chèque annulé	0.00 \$
3095	Receveur Général du Canada	311.00 \$
3096	Chambre de Commerce	19,149.58 \$
3097	Office Municipal d'Habitation	1,597.50 \$
3098	Société Québ. D'Ass. Des Eaux	2,546.92 \$
3099	Distribution 94 Enr.	3,721.10 \$
3100	Fédération Québécoise	103.63 \$
3101	Financière Banque Nationale	3,068.98 \$
3102	Hydro-Québec	2,450.98 \$
3103	Camions Excellence	998.46 \$
3104	Lussier	705.47 \$
TOTAL :		34,653.62 \$

Salaires	49,900.53 \$
R.E.E.R	2,881.47 \$
Frais de banque	120.00 \$
Location	\$
Aqueduc(intérêt)	9,777.14 \$
Transfert folio	\$

TOTAL : **62,679.14 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'avril 2008.

3105	Bell Canada	1,249.71 \$
3106	Ministère du Revenu du Québec	54.00 \$
3107	Ministère du Revenu du Québec	16,826.74 \$
3108	Receveur Général du Canada	7,007.93 \$
3109	Socan	267.09 \$
3110	Télus Mobilité	475.64 \$
3111	C.S.S.T.	24,744.61 \$
3112	2964-6395 Québec inc.	315.00 \$
3113	9066-9805 Québec inc.	5.13 \$
3114	Larouche Eric	130.35 \$
3115	M.C. Beauséjour & Richard inc.	6.52 \$
3116	Terre Nouvelle du Nord	10.79 \$
3117	Vallancourt Andrée	229.73 \$
3118	Hydro-Québec	8,567.39 \$

3119	Petite Caisse	503.67 \$
3120	Postage-On-Call Digital	2,257.50 \$
3121	Ministre des Finances	75.00 \$
TOTAL :		62,029.28 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 21 AVRIL 2008

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
3122	Alarme Beaudry	189.63 \$
3123	Archambault Guylain	67.50 \$
3124	Beausoleil Gaston	57.85 \$
3125	Bellerose Jean-Pierre	143.51 \$
3126	Bellerose Daniel	76.82 \$
3127	Bellerose Réal Jr	12.95 \$
3128	Bellerose Francois	1,173.53 \$
3129	Bell-Gaz Ltée	671.42 \$
3130	Bellerose Alain	322.51 \$
3131	Bell Canada	73.22 \$
3132	Boisjoli Transport inc.	264.45 \$
3133	Camions Excellence	7,203.76 \$
3134	Certilab	334.13 \$
3135	Chambre de Commerce	599.91 \$
3136	Comite de Gestion de la bibliothèque	1,500.00 \$
3137	Conteneur Recycle inc.	779.57 \$
3138	Daniel Auto Radio Enr.	462.56 \$
3139	Defoy Électrique inc.	1,368.90 \$
3140	Dépanneur R. Prud'Homme	187.50 \$
3141	Diffusion Strato inc.	313.62 \$
3142	Distribution Pierre Lavigne	288.16 \$
3143	D.Morin Equipement Forestier	25.71 \$
3144	EBI Environnement	14,214.64 \$
3145	Equipement Forestier	328.68 \$
3146	Equip. Industriels Joliette	82.89 \$
3147	Equipement de Bureau Joliette	1,077.96 \$
3148	Fonds de l'information	48.00 \$
3149	Garage Tellier & Fils	235.46 \$
3150	Garage Villemaire & Fils	76.14 \$
3151	Georges –H. Durand Ltée	88.27 \$
3152	Gilbert Richard	92.00 \$
3153	Hétu Jocelyn	102.80 \$
3154	Jean-Marc Brissette inc.	170.52 \$
3155	Joliette Hydraulique inc.	100.51 \$
3156	La Survivance	4,312.32 \$
3157	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	3,895.68 \$
3158	Le Groupe Pétrolier Olco	16,683.29 \$
3159	Les Éditions Juridiques FM	86.10 \$
3160	Les Pneus & Soudures M.B.	35.56 \$
3161	Marcel Champagne Électrique inc.	4,563.44 \$
3162	Martin – Produits de bureau	174.92 \$
3163	Martin, Boulard & Ass.	24,719.63 \$
3164	M. C. Beauséjour & Richard inc.	792.15 \$

3165	Mécanique Jecc Ltée	773.31 \$
3166	M.R.C. de Matawinie	11,909.10 \$
3167	Municipalité de Saint-Zénon	969.96 \$
3168	Olco	16.92 \$
3169	P.E. Boisvert Auto Ltée	661.24 \$
3170	PG Govern inc.	556.25 \$
3171	Picard Julie	76.36 \$
3172	Pièces d' Auto Joliette inc.	524.12 \$
3173	Plomberie D.H.D. inc.	399.93 \$
3174	Portes de Garage Lapiere	203.18 \$
3175	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	187.72 \$
3176	Publications CCh Ltée	316.05 \$
3177	Québec Linge	521.46 \$
3178	Rempli-Joints Haute Matawinie	564.38 \$
3179	Roy Francine	310.50 \$
3180	Stephane St-Jean	42.00 \$
3181	Sylvain rondeau inc.	1,173.90 \$
3182	Techno Diésel inc.	142.44 \$
3183	Univar Canada Ltée	2,414.96 \$
3184	Würth Canada Ltée	242.44 \$
TOTAL :-		110,004.39 \$

3185	Annulé	\$
3186	Association forestière	60.00 \$
3187	Corporation des Officiers	282.19 \$
3188	David Lyne	136.71 \$
3189	Ducharme Seating	19,419.71 \$
3190	Fédération Québécoise	47.03 \$
3191	Félix Sécurité inc.	1,061.98 \$
3192	Gilles Boisvert	169.31 \$
3193	Les Publications du Québec	38.80 \$
3194	Les Transports Inter-Nord inc.	426.65 \$
3195	Michel Rondeau Réfrigération	11,061.75 \$
3196	Réseau Environnement	440.21 \$
3197	Satelcom inc.	967.35 \$
3198	Société Canadienne de la Croix-Rouge	300.00 \$
TOTAL :-		34,411.69 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

08-03-14	<i>Fondation des Samares – Tournoi de Golf.</i>
08-03-17	<i>La Table des Aînés de Lanaudière – Invitation Sieme édition de la Journée de Ressourcement.</i>
08-03-27	<i>Ministre des Transports – Subvention programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.</i>
08-03-31	<i>Honco Bâtiment d'Acier – Offre de service.</i>
08-04-02	<i>Les Ateliers Les Petits Mousses – Campagne de financement 2008.</i>
08-04-03	<i>Centre Communautaire bénévole Matawinie – Demande d'aide financière.</i>
08-04-07	<i>Club de Radio amateurs de la Haute-Matawinie – Demande pour frais téléphoniques.</i>
08-04-14	<i>Fédération des Motocyclistes de Sentier du Québec – Demande d'appui pour le compétition régionale d'Enduro-cross le 14 et 15 juin 2008.</i>
08-04-14	<i>Réseau Biblio CQLM – Assemblée Générale Annuelle le 6 juin 2008.</i>

- 08-04-15 *Lettre du maire à la Ligue des Cadets de l'Armée du Canada.*
 08-04-15 *Lettre du maire à la candidate conservatrice de Joliette demandant l'appui pour les travailleurs de Louisiana-Pacific Canada.*
 08-04-16 *Ministère des Affaires Municipales – Approbation du Règlement 510-2008.*
 Avril 2008 *S.Q. Poste de Saint-Michel-des-Saints – Tournoi de Pêche au Profit des écoles.*
 08-04-21 *Loisirs St-Michel Inc – Demande pour Fête de la St-Jean.*

84-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Centre
 Communautaire
 bénévole Matawinie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser une contribution de 100.\$ au Centre Communautaire Bénévole Matawinie et M. François Dubeau d'assister au déjeuner causerie du 2 mai 2008 au Club de Golf Montcalm. Les frais de déplacement et autre frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

85-2008 Proposé par Gilles Coutu

Aide Association des
 Radioamateurs de la
 Haute-Matawinie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accorder une aide financière de 338.76\$ à l'association des Radioamateurs de la Haute-Matawinie pour les frais de service du lien téléphonique pour l'année 2008.

ADOPTÉE

86-2008 Proposé par Gilles Coutu

Appui compétition
 régionale d'Enduro-
 Cross

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'appuyer la compétition régionale d'enduro-cross le 14 et 15 juin 2008 et la municipalité remettra en état l'aire de stationnement du site de l'aéroport (débroussaillage et nivelage).

ADOPTÉE

87-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'aviser la ligue des Cadets de l'Armée du Canada que :

Considérant le manque d'officiers disponibles en ce moment ainsi que la difficulté actuelle à recruter de nouveaux jeunes dans la région, nous en sommes venus à la conclusion qu'il vaudrait mieux suspendre les opérations maintenant, en se gardant la possibilité de revoir dans le futur le dépôt d'une nouvelle demande si les conditions s'y prêtent.

ADOPTÉE

88-2008 Proposé par François Dubeau

Participation du ET RÉSOLU UNANIMEMENT
Tournoi de pêche de
la SQ

D'autoriser l'achat de 2 billets (2 x 135.\$) pour la deuxième édition du tournoi de pêche du poste S.Q. Auxiliaire de la MRC Matawinie, ainsi qu'une commandite de 250.00\$. Les profits seront versés aux écoles primaires.

ADOPTÉE

89-2008 Proposé par Daniel Bellerose

Aide financière pour ET RÉSOLU UNANIMEMENT
la St-Jean

D'autoriser Loisirs St-Michel Inc. à organiser la fête de la St-Jean-Baptiste et de leur verser une aide financière de 500.00\$, 2 toilettes chimiques, 2 containers à déchets et pompiers pour assurer la sécurité.

ADOPTÉE

----- L'adoption du second projet de règlement 511-2008 est remis à une prochaine
assemblée.

----- Avis de motion est donné par François Dubeau, conseiller, qu'à une
prochaine assemblée le règlement suivant sera adopté :

PROJET DE RÈGLEMENT 512-2008

**AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE RÉGIE
INTERNE ET RELATIF À L'ARTICLE 116 DE LA LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME N° 319-1992 :**

- afin de définir le terme « habitation en copropriété » ;

**AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE N° 320-1992 :**

- afin d'autoriser les « habitations multifamiliales isolées » dans la zone Rb-2;

- en modifiant la gille des spécifications;

- en précisant qu'il est interdit de créer une copropriété divise de manière à
créer un deuxième logement dans une habitation unifamiliales isolée;

**AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT N° 321-1992 :**

- en précisant que des dispositions ne s'appliquent dans le cas d'un lot qui
constitue la portion divise d'un bâtiment pour une habitation en copropriété et
un projet intégré;

- 93-2008 Proposé par François Dubeau
- Dédommagement ET RÉSOLU UNANIMEMENT
utilisation véhicule
personnel
- D'accorder à compter du 21 avril 2008 à l'employé préposé aux installations sanitaires un montant forfaitaire de 53.90\$ hebdomadairement pour l'utilisation de son automobile.
- ADOPTÉE
- 94-2008 Proposé par Gilles Coutu
- Nettoyage des rues ET RESOLU UNANIMEMENT
- D'autoriser l'achat de Guylain Archambault d'un gros réservoir à eau pour le nettoyage des rues au prix de 180.00\$ plus taxes.
- ADOPTÉE
- 95-2008 Proposé par Gilles Coutu
- Survêtements pour ET RÉSOLU UNANIMEMENT
pompiers
- D'autoriser l'achat de survêtements de protection pour les pompiers.
- ADOPTÉE
- 96-2008 Proposé par Guylaine Gagné
- Affectation au poste ET RÉSOLU UNANIMEMENT
d'assistant-inspecteur
en bâtiment et de
l'environnement
- Le conseil municipal accepte le choix du comité de sélection pour l'engagement de Carine Laliberté au poste journalier(ère) assistant(e) de l'inspecteur en bâtiment et de l'environnement débutant le 5 mai 2008. Il s'agit d'un emploi temporaire temps plein de 40h/semaine, 6 à 8 mois par année. Elle devra effectuer tout travail ou formation jugé à propos par ses supérieurs. Les avantages sociaux et le salaire seront selon la politique salariale en vigueur, règlement 308-1990, actuellement fixé à 14.95\$ /heure, sans REER ni l'assurance collective. Une période d'essai sera effective jusqu'au 31 août 2008.
- ADOPTÉE
- 97-2008 Proposé par Nicole Cantara
- Autoriser ET RÉSOLU UNANIMEMENT
l'engagement de 14
employés au
camping et Parc
Régional
- D'autoriser l'engagement de M. Guy Gouger au poste de coordonnateur pour la gestion des équipements du Parc Régional du Lac-Taureau, et du Camping Municipal. Poste cadre, employé saisonnier, temps plein, 40 heures/semaine, au taux de 18.12\$/heure, environ 6 mois par année.
- D'autoriser l'engagement de M. Gilles Patry comme responsable de l'entretien général au Camping et à la Plage municipale, 40h/sem., au taux de 13.78\$/h., pour la période de mai 2008 à septembre 2008.

D'autoriser l'engagement de Mme Annette Lussier comme responsable à l'accueil, enregistrement, réservation, caisse au Camping municipal, 35h/sem., au taux de 12.97\$/h., pour la période de mai 2008 à septembre 2008.

D'autoriser l'engagement de M. Henri Mondor comme assistant responsable de l'entretien général au camping et à la plage municipale et de Sylvie Chaumeron comme assistant responsable à l'accueil, enregistrement, réservation, caisse au camping municipal, selon les besoins pour un nombre maximal de 40 heures/semaine, aux taux de 10.63\$/heure, pour la période de mai à septembre 2008.

D'autoriser l'engagement de M. Gaétan Roy, au poste de chef patrouilleur au Parc-Régional du Lac-Taureau, selon les besoins pour un nombre maximal de 40 heures/semaine, au taux de 12.95\$/heure, pour la période de mai à septembre 2007.

D'autoriser l'engagement de François Gravel et Michel Maheu comme patrouilleur au Parc Régional du Lac-Taureau, selon les besoins pour un nombre maximal de 40 heures/semaine, au taux de 10.63\$/heure pour la période de mai à septembre 2008.

D'autoriser l'engagement pour divers emplois pour le Parc Régional du Lac-Taureau et Camping municipal (préposés à l'accueil et à l'information, patrouille, guérite, entretien, etc...), selon les besoins pour un nombre maximal de 40 heures/semaine, au taux de 10.63\$/heure, pour la période de mai à septembre 2008. Le personnel nécessaire sera choisi par le coordonnateur du Parc Régional du Lac-Taureau et du Camping Municipal selon son évaluation parmi les personnes suivantes: Keith Provost, Carol Nantel, Lison Létourneau, Eddy Richard, Daniel Gauthier, Denise Gervais.

ADOPTÉE

98-2008 Proposé par Nicole Cantara

Colloque Forestier à St-Donat ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'inscription de Gilles Coutu au Colloque Forestier 2008 de l'Association Forestière de Lanaudière qui se tiendra le 25 avril 2008 à St-Donat. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

99-2008 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

Colloque Régional de la Sécurité Civile à Joliette ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'inscription de Gilles Coutu, Daniel Bellerose, Richard Gilbert, Paul Gouger et Robert Beausoleil au Colloque Régional de la Sécurité Civile de Lanaudière qui se tiendra le 6 mai 2008 à Joliette. Les Frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

100-2008 Proposé par Gilles Coutu

Contrat de servitudes
d'utilité publique ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser Jean-Pierre Bellerose, Maire et Alain Bellerose, Directeur Général, ou en son absence, Claude Benoit, Secrétaire-trésorier adjoint, à signer un contrat de servitudes d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada concernant les lots 1-120, 1-441, et 1-459 du Bloc 1, Canton de Masson. Les contrats seront préparés par Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés (S.E.N.C.R.L.) notaires et conseillers juridiques.

ADOPTÉE

101-2008 Proposé par Nicole Cantara

Accepter procès
verbal CCU ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 2 avril 2008 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

102-2008 Proposé par Nicole Cantara

Dérogation Mineure
Guy Godin ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande de dérogation mineure par M. Guy Godin pour la propriété située au 102 chemin Labrecque concernant la construction d'un garage à 1.5 mètres (5') de la limite de propriété latérale au lieu de 10 mètres (32.8'), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-2) du règlement sur les PIIA # 400-1998.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Guy Godin pour la propriété située au 102 chemin Labrecque concernant la construction d'un garage à 1.5 mètres (5') de la limite de propriété latérale au lieu de 10 mètres (32.8'), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-2) du règlement sur les PIIA # 400-1998.

CONSIDÉRANT l'espace disponible pour bâtir sur la propriété;

CONSIDÉRANT la topographie du terrain;

CONSIDÉRANT la présence d'un fil aérien (ligne à haute tension)
au milieu du terrain;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Guy Godin.

ADOPTÉE

103-2008 Proposé par Nicole Cantara

Dérogation mineure
Daniel Girard ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande de dérogation mineure par M. Daniel Girard pour la propriété située au 71 chemin des Castors. La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage/atelier) en marge avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-

1992. La demande concerne également la construction du bâtiment d'une superficie supérieure à celle du bâtiment principal (848 p² au lieu de 830 p²), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

De plus, la demande concerne la construction du bâtiment à 5m (16.4') de la limite de propriété latérale au lieu de 10m (32.8'), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-2) du règlement de PIIA # 400-1998. Finalement, la demande concerne la construction du bâtiment accessoire à une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal (21' au lieu de 18' 8''), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Daniel Girard pour la propriété située au 71 chemin des Castors.

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) demandes concernent le même bâtiment

CONSIDÉRANT QUE les demandes sont mineures;

CONSIDÉRANT le besoin d'être capable de remiser le camion dans le garage;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Daniel Girard.

ADOPTÉE

104-2008 Proposé par Nicole Cantara

Dérogation mineure
Stéphane Bossé ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande de dérogation mineure par M. Stéphane Bossé pour la propriété située au 60 chemin des Sages. La demande concerne un bâtiment principal (chalet) construit à 4.32 mètres (14'2'') de la limite de propriété latérale droite au lieu de 5 mètres (16.4'), ce qui contrevient à l'article 7.13.6 du règlement de zonage 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Stéphane Bossé pour la propriété située au 60 chemin des Sages qui concerne un bâtiment principal (chalet) construit à 4.32 mètres (14'2'') de la limite de propriété latérale droite au lieu de 5 mètres (16.4'), ce qui contrevient à l'article 7.13.6 du règlement de zonage 320-1992.

CONSIDÉRANT QU' une partie seulement du bâtiment (68 cm) est dérogatoire;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Stéphane Bossé.

ADOPTÉE

105-2008

Proposé par Nicole Cantara

Projet de lotissement
Corporation du Lac-
Taureau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Étude d'un projet de lotissement de la Corporation pour le développement du Lac-Taureau partie du Bloc 1, canton de Masson (déplacement du chemin Pointe-Fine) (dossier 39784, minute 3794, arpenteur-géomètre Dazé et Associé).

Le CCU a étudié le projet de lotissement de la Corporation pour le développement du Lac-Taureau partie du Bloc 1, canton de Masson (déplacement du chemin Pointe-Fine) (dossier 39784, minute 3794, arpenteur-géomètre Dazé et Associé).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet vient consolider le développement du secteur de la Pointe-Fine;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de lotissement de la Corporation pour le développement du Lac-Taureau partie du Bloc 1, canton de Masson (déplacement du chemin Pointe-Fine) (dossier 39784, minute 3794, arpenteur-géomètre Dazé et Associé).

ADOPTÉE

106-2008

Proposé par Nicole Cantara

Projet de
construction Chantal
Forget

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Étude d'un projet de construction (PIIA) de Mme Chantal Forget pour la propriété située au 131 chemin des Érables (lot 1-478 du bloc 1, dans le canton de Masson).

Le CCU a étudié le projet de construction (PIIA) de Mme Chantal Forget pour la propriété située au 131 chemin des Érables (lot 1-473 du bloc 1, dans le canton de Masson).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de Mme Chantal Forget.

ADOPTÉE

107-2008

Proposé par Nicole Cantara

Projet de
construction de
Sylvain Rondeau Inc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Étude d'un projet de construction (PIIA) de Sylvain Rondeau Inc. pour la propriété située au 61 chemin des Érables (lot 1-471 du bloc 1, dans le canton de Masson).

Le CCU a étudié le projet de construction (PIIA) de Sylvain Rondeau Inc. pour la propriété située au 61 chemin des Érables (lot 1-471 du bloc 1, dans

le canton de Masson).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de Sylvain Rondeau Inc.

ADOPTÉE

108-2008 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la conciliation bancaire au 31 mars 2008 et le suivi au budget.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de mars 2008.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 14 avril 2008.

----- Dépôt du procès verbal de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires pour l'assemblée tenue le 3 avril 2008.

109-2008 Proposé par Gilles Coutu

Formation sur les cyanobactéries ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'inscription de Francis Lacelle et les élus disponibles à une formation sur la problématique des cyanobactéries. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

110-2008 Proposé par Nicole Cantara

Projet FQRSC ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'appuyer la réalisation du projet FQRSC (I.Ribot) concernant l'étude interdisciplinaire du cimetière de l'ancien village de Saint-Ignace-du-Lac.

ADOPTÉE

111-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RESOLU UNANIMEMENT

Pour faire suite à la lettre du Conseil des Atikamekws de Manawan en date du 11 avril 2008, adressée à Sylvio Chamoux & fils Inc., concernant les travaux sur les ponceaux sur le Chemin de Manawan, étant un chemin forestier appartenant au M.R.N., la municipalité de Saint-Michel-des-Saints demande à la MRC de Matawinie de payer ces travaux compte tenu que ce chemin conduit au T.N.O. de la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE

112-2008

Proposé par Jean-Pierre Bellerose

Plan de relance du
Club Royaume de la
Motoneige

ET RESOLU UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION APPUYANT LE PLAN DE RELANCE DE SENTIERS
ALTERNATIFS DU CLUB ROYAUME DE LA MOTONEIGE SUITE
À LA FERMETURE DES SENTIERS DU PARC MONT-TREMBLANT**

CONSIDÉRANT QUE

1. À la réunion du 18 décembre 2007, un comité composé d'élus et des présidents de clubs de motoneige limitrophes au parc a été formé pour identifier des solutions alternatives à la fermeture des sentiers du parc du Mont-Tremblant.
2. La voie de contournement proposé par la Sépaq ne fait pas consensus auprès des clubs de motoneige et des municipalités limitrophes au parc du Mont-Tremblant.
3. La MRC de Matawinie a demandé au gouvernement par la résolution CM-0142008 le 9 janvier 2008 que la limite entre le Parc du Mont-Tremblant et la réserve faunique Rouge-Matawin soit relocalisée par l'échange de territoire, si besoin est, pour éviter de déplacer le sentier de motoneige (route 3) et les boucles déjà existantes.
4. Le Gouvernement du Québec a annoncé son intention de mettre fin à la tolérance de la pratique de la motoneige dans les chemins du Parc Mont-Tremblant.
5. L'étude de la firme Zins Beauchesne établit à 23,4 M\$ les dépenses totales liées à la pratique de la motoneige dans le parc pour les différentes clientèles (touristes, excursionnistes et locataires) soit 38,4 % des dépenses totales dans la région. Il fait état d'une **perte annuelle de 7,4 M\$** advenant la fermeture éventuelle des sentiers de motoneige du parc du Mont-Tremblant pour les municipalités de Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Donat, Saint-Côme et Notre-Dame-de-la-Merci.
6. Le Club Royaume de la motoneige (Saint-Zénon, Saint-Michel-des-Saints et Sainte-Émélie de l'Énergie) possède un réseau de sentiers en boucles à partir de sentiers Trans-Québec, régionaux et locaux favorisant toujours l'accessibilité des services et des hébergements des villages.
7. Les mécanismes de concertation et de partenariat sont en place avec la SÉPAQ afin de permettre à chaque club motoneige limitrophe au parc d'identifier les solutions alternatives à la fermeture des chemins du parc Mont-Tremblant à la pratique de la motoneige.
8. Le Territoire non-organisé de la Matawinie, les réserves fauniques Mastigouche et Rouge-Matawin offre des opportunités de nouveaux circuits intégrés au réseau actuel de sentiers du club Royaume de la motoneige.
9. Le plan de relance du Club Royaume de la motoneige vise à consolider des sentiers existants (corridors régionaux Trans-Québec 33 et 63 via les villages et le circuit du Lac Taureau) ainsi que

l'aménagement de nouveaux circuits dans les réserves fauniques et le TNO de la Matawinie avec des normes de qualité équivalentes à celles des chemins du parc. Le plan de relance vise également à doter le club d'un équipement adéquat pour la préparation et l'entretien des sentiers ainsi qu'à fournir une aide à la promotion d'une nouvelle offre de circuits.

Pour ces motifs,

1. En priorité, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints appuie la résolution de la MRC de Matawinie CM-0142008 du 9 janvier 2008.
2. Advenant que le gouvernement ne retienne pas le scénario du statut quo et que le projet de la voie de contournement soit à nouveau proposé comme solution alternative, à ces causes la municipalité privilégie et donne son appui au plan de relance proposé par le Club Royaume de la Motoneige à l'effet que :

Le Club Royaume de la Motoneige a présenté un plan de relance au coût de 3 870 640 \$ pour la consolidation et l'aménagement de sentiers alternatifs en Haute-Matawinie suite à la fermeture annoncée des sentiers du Parc Mont-Tremblant. Le financement de la première étape est de 1 400 000 \$.

Le financement des opérations du Relais Cyprès dans la réserve faunique Rouge-Matawin doit être garanti par la SÉPAQ tant et aussi longtemps qu'un sentier desservira le relais.

De demander à la SÉPAQ de reconnaître l'activité motoneige dans les réserves fauniques Mastigouche et Rouge-Matawin.

De demander que les sentiers Trans-Québec 33 et 63 soient des corridors régionaux longeant à l'est et à l'ouest de la route 131 et traversant les villages de Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints

C.c

MRC de Matawinie

Maires des municipalités limitrophes au parc

Fédération québécoise des clubs de motoneige du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

ADOPTÉE

113-2008

Proposé par Gilles Coutu

Evaluation des dégâts sur un véhicule accidenté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Dans tous les cas, lorsqu'un véhicule, propriété ou loué par la municipalité, est impliqué dans un accident, le contremaître ou son remplaçant doit être avisé afin de se rendre sur les lieux accompagné du mécanicien pour une vérification du véhicule dans le but de prendre la décision appropriée.

ADOPTÉE

114-2008 Proposé par Gilles Coutu

Participation au ET RESOLU UNANIMEMENT
Festival Plein Air de
Montréal

D'autoriser Guy Gouger, coordonateur du Parc Régional du Lac-Taureau, de participer avec la MRC de Matawinie au prochain Festival Plein Air de Montréal, du 23 au 25 mai 2008. Les Frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

115-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Levée de
l'assemblée ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire